



PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, c'est :

2 Communautés de communes

Communauté de communes de Blaye

Communauté de communes de l'Estuaire

34 communes

36 728 habitants

(population légale au 01/01/2026 - INSEE)

Une identité rurale, estuarienne,
viticole et industrielle

Un territoire proche d'une
métropole très attractive



ÊTRE ÉLU(E) AU SCOT, C'EST PORTER UNE VISION STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Être élu(e) au SCoT, c'est anticiper et organiser l'aménagement de notre territoire sur le long terme

En étant élu(e) au Syndicat Mixte du SCoT, vous intégrez un établissement public qui a pour seule compétence, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Vous devenez un(e) élu(e) en charge de ce qu'on appelle la compétence "planification", c'est-à-dire l'organisation de l'aménagement de notre territoire.

Le SCoT est un projet stratégique qui fixe le cadre de mise en œuvre de toutes les politiques publiques pour les 20 prochaines années à l'échelle d'un même bassin de vie. Il les met en cohérence pour satisfaire les besoins de la population, tout en préservant les ressources pour le futur. Il intègre les objectifs des politiques nationales et régionales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Être élu(e) au SCoT, c'est changer d'échelle et prendre un peu de hauteur

Comme nos concitoyens qui s'affranchissent largement des limites administratives pour un service ou un emploi, être élu(e) au SCoT demande d'avoir une approche "dézoomée" pour porter une vision d'ensemble qui dépasse le contexte spécifique de sa commune. Faire cela, c'est s'affranchir des atouts et des faiblesses de chacun, pour être plus forts à plusieurs.

Être élu(e) au SCoT, c'est participer à la construction collective d'un projet commun

Le SCoT, c'est un espace de dialogue et d'échanges entre les deux Communautés de communes, la CCB et la CCE, pour collaborer et construire ensemble un projet commun consensuel dans lequel les deux intercommunalités et leurs communes se retrouvent.



Illustration sur le rôle des élus du SCoT, extrait de la publication "S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement", Fédération nationale des SCoT, juin 2022 (crédits : @Julie Boiveau, illustratrice)

Être élu(e) au SCoT, c'est travailler en transversalité sur une vision d'ensemble

Être élu(e) en responsabilité de l'aménagement de son territoire, c'est construire de façon cohérente l'organisation du cadre de vie au quotidien, pour aujourd'hui et pour demain : avoir suffisamment de logements, de services et d'équipements de santé, scolaires, sportifs, culturels et de loisirs, bien répartis et adaptés aux besoins de la population ; développer l'économie pour créer des emplois ; préserver et valoriser la biodiversité, les milieux naturels et forestiers, l'agriculture et les paysages ; améliorer les solutions de mobilité, collectives et individuelles, actives ou non ; prévenir les risques naturels et engager la transition énergétique.

Le SCoT et les PLUi-H : deux outils complémentaires

Le SCoT, c'est l'outil stratégique de planification à long terme qui définit les objectifs et les grandes orientations de l'aménagement et du développement de notre territoire, à l'échelle de la CCB et de la CCE réunies.

Les PLUi-H sont les outils opérationnels qui déclinent sur chaque Communauté de communes le projet territorial commun et précisent à l'échelle de la parcelle les règles de construction qui s'appliquent aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce sont des outils complémentaires pour les élus en responsabilité des compétences "planification" et "urbanisme".

ÊTRE ÉLU(E) AU SCOT : COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE

Un fonctionnement proche de celui d'une Communauté de communes

Les instances du Syndicat Mixte du SCoT sont régies par la loi retranscrite notamment dans le code général des collectivités territoriales et par ses statuts. En lien avec sa compétence unique, elles le sont également par le code de l'urbanisme. Certaines dispositions sont aussi le fruit de choix politiques.

Comme pour votre communauté de communes, les instances du Syndicat Mixte sont composées d'un comité syndical, l'équivalent du conseil communautaire, qui prend les décisions, d'un bureau qui prépare les dossiers présentés en comité syndical et de Commissions thématiques de travail ou de suivi de projet.

Equilibre entre les deux intercommunalités et collégialité sont les principes de base de fonctionnement des instances et de l'exécutif

La composition et le fonctionnement de l'exécutif et des instances du Syndicat Mixte reposent sur ces deux principes de base. Les statuts en sont le garant.

Le bureau est ainsi composé de 8 membres, 4 par communauté. On y retrouve le (ou la) président(e), les vice-président(e)s et d'autres membres, dont le nombre dépend du nombre de vice-présidents fixé par délibération lors de la réunion d'installation de la nouvelle assemblée. Il arbitre les choix stratégiques à opérer. Il se réunit environ 8 fois par an.

Le comité syndical est composé de 39 titulaires, 22 pour la CCB et 17 pour la CCE, et 20 suppléants, 11 pour la CCB et 9 pour la CCE. Cette représentation est définie, sur la base de la population DGF, à raison d'un délégué par tranche de 1 000 habitants commencée ; le nombre de suppléants correspond à la moitié du nombre des titulaires, arrondi au chiffre supérieur. Il faut 20 élus présents physiquement pour que le comité se tienne. Les suppléants ont la même importance que les titulaires dans le fonctionnement du Syndicat Mixte. Ils reçoivent la convocation et les dossiers à l'ordre du jour de la réunion, ils participent au vote comme les titulaires, dans la limite du nombre maximum de délégués par communauté. En application des statuts, le vote des suppléants est

prioritaire sur les pouvoirs donnés par les titulaires absents.

Le comité syndical se réunit a minima 1 fois par trimestre, mais le rythme peut être plus élevé en cas de révision du SCoT par exemple. Le comité syndical peut déléguer des compétences au bureau ou au président.

Le portage politique du projet est essentiel pour le partager entre élus et avec les partenaires et acteurs territoriaux. Si la présidence occupe un rôle central, elle s'appuie pour animer le projet sur un collectif d'élus composé des vice-président(e)s, et plus largement du bureau. La dimension collective et participative de l'exécutif est un élément essentiel pour la réussite du projet.



Séminaire entre élus, partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques du territoire, sur l'évaluation de l'application du SCoT, novembre 2024

Le Syndicat Mixte dispose aussi d'un règlement intérieur qui à chaque début de mandat, doit faire l'objet d'ajustements et être adopté par la nouvelle assemblée.

Vous représentez votre Communauté

Le Syndicat Mixte n'est pas un syndicat de communes : vous êtes désigné pour y siéger par votre Communauté de communes, vous la représentez ! Mais il est évident que votre vision en tant que maire ou élu communal est importante et, partagée avec celles des autres élus, alimentera les travaux du SCoT.

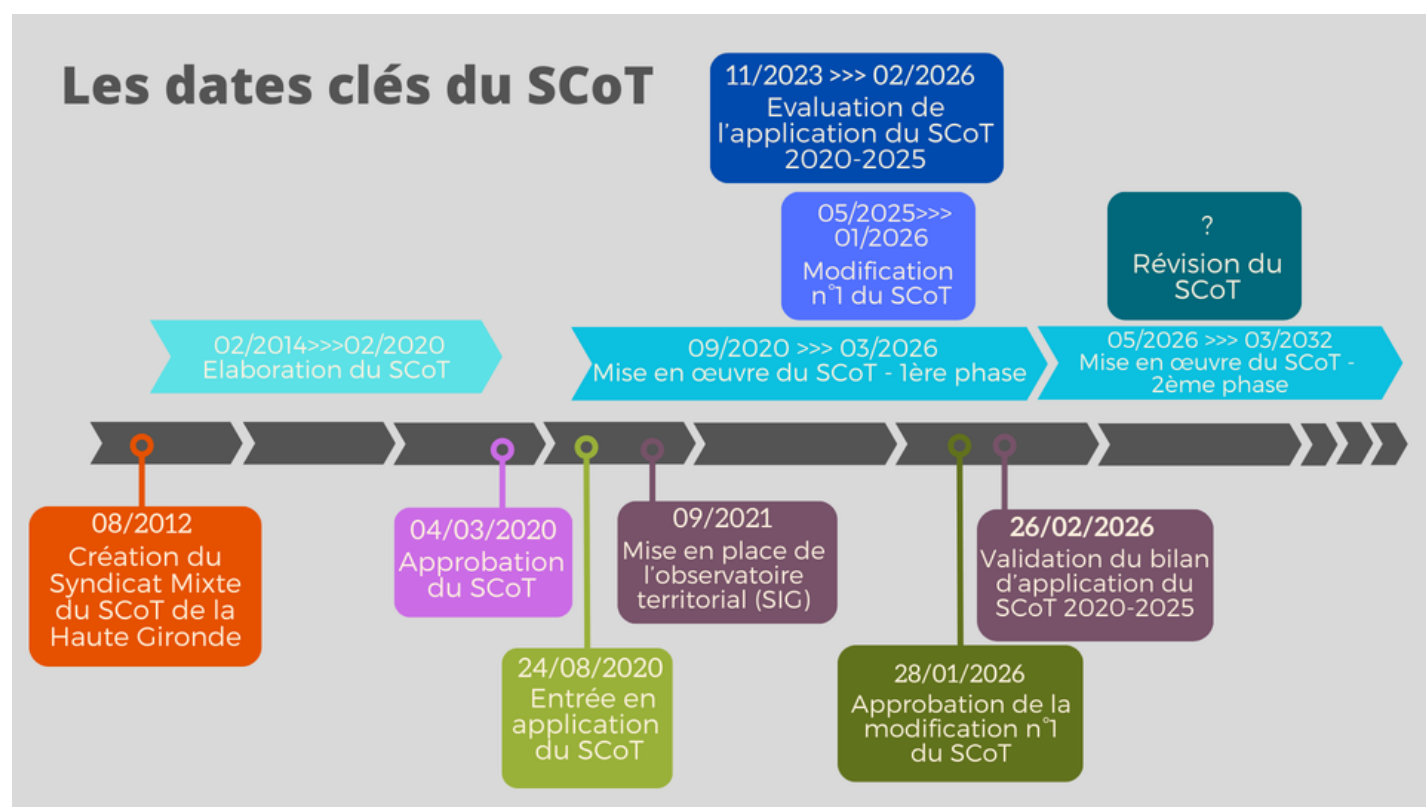
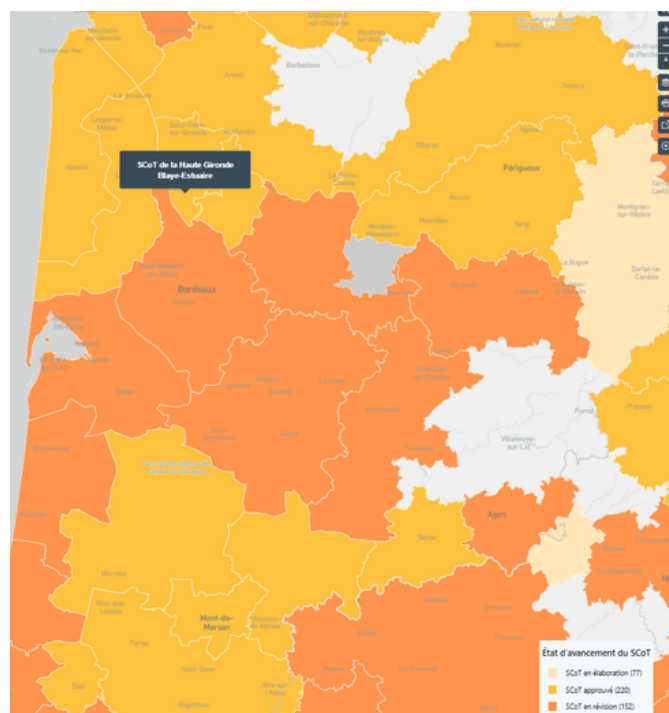
ÊTRE ÉLU(E) AU SCOT : VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

Une équipe technique élargie, un réseau national et néo-aquitain 90 % du territoire national couvert par 1 SCoT

Notre SCoT s'appuie sur une cellule technique élargie composée des 2 techniciens du Syndicat Mixte et des services des Communautés de communes en charge des PLUi-H. Des relations de travail au quotidien ont été établies au cours du précédent mandat entre les services du Syndicat Mixte, de la CCB et de la CCE pour décliner le SCoT dans les politiques intercommunales et élaborer les deux PLUi-H.

Notre syndicat adhère à la Fédération nationale des SCoT qui est organisée en délégations territoriales, dont une en Nouvelle-Aquitaine. C'est un appui pour les élus et les techniciens des SCoT.

Il s'appuie aussi sur de nombreux partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAUE, etc.) et structures fournisseuses de données pour sa mission d'observation territoriale.



Informations pratiques et techniques

Au 1er janvier 2026, le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a un effectif constitué de deux agents :

- Sébastien Rouaud, Directeur et Chef de projet SCoT
- Philippe Cianfarani, Chef de projet Observation Territoriale et Système d'Information Géographique (SIG)



contact@scot-hautegironde.fr



05.57.42.68.90



Espace France Services
32 rue des Maçons - BP 134
33394 Blaye Cedex



www.scot-hautegironde.fr



SCoT HauteGironde



<https://sig-hautegironde.fr>